

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt et un juin deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-07-23

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Conseillers titulaires : 22

Mesdames Annette RAFIGNAT, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Denise SOULAT, Claudine RUZE et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, Daniel GAUTIER, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, François COUDRAT et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 13 - Mesdames Anne CASSIER, Laurence RENIER, Martine MALLET et Ariane CHESTIER

Messieurs Sylvain DUVAL, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Joël COULON, Gilbert ETIEVE, Béraud DE VOGÛE et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 3 – Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Monsieur Sylvain DUVAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Gilbert ETIEVE donne pouvoir à Monsieur François COUDRAT.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à élire un représentant de la CDC pour siéger au Syndicat Mixte « Touraine Cher Numérique »

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2014-09-52 du 15 septembre 2014 ;

Le Président expose les faits. Le SMO est administré par un Comité Syndical composé de délégués désignés par ses membres adhérents. Pour les EPCI le nombre de représentants est déterminé en fonction de la population.

Pour la CDC qui se situe dans une tranche de population allant de 0 à 19 999 habitants, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter les intérêts de la CDC au sein du syndicat « Touraine Cher Numérique ».

Le Président rappelle que par délibération en date du 15 septembre 2014 (2014-09-52), les membres du conseil ont désignés pour représenter la CDC au Syndicat Mixte « Touraine Cher Numérique » Monsieur Charles GAMBS en tant que membre titulaire et Monsieur Xavier TABOURNEL en tant que membre suppléant.

Suite à la démission de Monsieur GAMBS, il convient d'élire un nouveau conseiller communautaire pour siéger en lieu et place de ce dernier en qualité de membre titulaire.

1 candidat : Monsieur François GRESSET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 26 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ELIRE comme délégué titulaire de la Communauté au sein de « Touraine Cher Numérique » : Monsieur François GRESSET

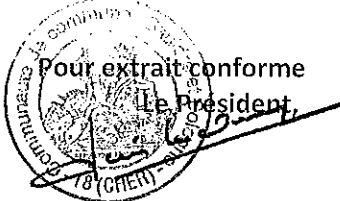
Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 6 juillet 2016

Et

Publication ou Notification du : 6 juillet 2016

Pour extrait conforme
Le Président,

DENIS MARDESSON